

Demande de logement social à la Mairie de Beauvais

Liste des pièces à joindre

Les pièces suivantes sont à apporter au moment du dépôt du dossier.

Le dossier est à déposer au service logement de la Mairie (1 rue Desgroux, BEAUVAIS).

Les pièces obligatoires pour l'enregistrement de la demande :

- Numéro unique départemental (si connu)
- Cerfa n°14069*02 rempli (attention à bien cocher les cases : « violences intra-familiales » et « séparation » + ajouter un commentaire sur la situation de violences conjugales dans la case « précisions complémentaires »).
- Pièce d'identité
- Avis d'imposition de l'année n-1 (sur les revenus de l'année n-2)

Les pièces essentielles pour l'examen de la demande :

Si la personne a des enfants à charge :

- Livret de famille

Si la personne est mariée ou pacsée :

- *Si mariée* : Jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation ou saisine du juge aux affaires familiales
- *Si pacsée* : Déclaration au greffe du tribunal d'instance de la rupture du PACS

OU

- Plainte (et non une simple main courante) de la victime contre l'auteur des violences conjugales

Les revenus :

Justificatifs des ressources actuelles de la personne

- Trois dernières fiches de paie + contrat de travail
- Attestation CAF (de l'Oise)
- Justificatif de retraite
- Notification des Assedics + attestation de paiement

Justificatifs du domicile actuel de la personne :

- *Si en location* : trois dernières quittances de loyer
- *Si propriétaire* : Échéancier du remboursement
- *Si hébergée* : Attestation d'hébergement + facture

Autres :

Toute autre pièce prouvant les violences et la difficulté de la situation (plainte, note d'un travailleur social, attestation de mise à l'abri en hébergement d'urgence, main courante...)